Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 44 (1915)

Heft: 16

Rubrik: Nos instituts pendant la dernière année scolaire [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nota : Il faut louer ces deux instituteurs de leur campagne intelligente contre le fléau alcoolique. Leurs armes sont bonnes. Insister un peu plus peut-être sur l'abstinence elle-même comme facteur de formation du caractère.

(*A suivre.*)

Nos instituts pendant la dernière année scolaire

(Suite.)

Le Technicum. — La clôture de l'année scolaire du Technicum a eu lieu en présence de M. Python, directeur de l'Instruction publique ; de M. le Dr Colliard, vicaire général du diocèse ; de M. le député Reynold ; de MM. Broillet et Schaller, architectes ; de M. Maurer, ingénieur ; de M. Muller-Chiffelle, président de l'Union cantonale fribourgeoise des Arts et Métiers ; du Corps professoral et de quelques parents d'élèves. M. Léon Genoud, directeur de l'Ecole, a donné lecture du rapport annuel. Il a rappelé que le Technicum a eu à souffrir plus que d'autres écoles des difficultés causées par la mobilisation, qui lui enleva, au commencement de l'année, cinq de ses professeurs et un grand nombre d'élèves. Les locaux eux-mêmes furent occupés par la troupe jusqu'au 8 décembre.

La guerre a été aussi l'une des principales causes de la diminution de l'effectif des élèves, qui a été de 140 en hiver et de 120 en été. Le 35 % des étudiants étaient Fribourgeois ; le 43 % venaient d'autres cantons suisses, et le 22 % de l'étranger.

Après avoir rendu compte de la marche de l'enseignement dans les différentes sections, M. Genoud dit un mot du Cercle d'études établi l'hiver dernier ; puis il décrit les laboratoires de mécanique et de soudure autogène qui se rendent de plus en plus utiles au pays. Il rompt également une lance en faveur de la création, reconnue nécessaire, d'un internat, « moins pour diminuer les frais de pension des élèves, dit-il, que pour assurer au Technicum un fort contingent d'élèves placés sous une surveillance constante et efficace ».

Le rapport déplore ensuite la diminution des subventions fédérales et adresse un chaleureux appel en faveur de l'apprentissage des métiers. Certes, c'est là une mobilisation utile au point de vue national.

Ecole secondaire de Romont. — L'Ecole a été fréquentée par 72 élèves ; 17 ont quitté pendant l'année à des dates différentes. A la fin de l'année scolaire, il y avait 29 élèves au premier cours, 15 au second et 11 au troisième. Le Pensionnat Saint-Charles a abrité 51 élèves, dont quelques-uns partirent avant la clôture des classes. Les élèves qui ont mérité un prix, y ont renoncé pour en céder la valeur aux victimes de la guerre : Fribourgeois nécessiteux à Genève, Suisses nécessiteux à l'étranger, réfugiés belges et malheureux Polonais. 120 fr. furent distribués de la sorte. On a le ferme espoir qu'en automne prochain l'Ecole secondaire aura 4 cours simultanés : progrès que l'on cherche à réaliser depuis longtemps. La commune de Romont se trouvant toujours empêchée de fournir tous les locaux exigés par la loi, la Société Saint-Charles se verra encore contrainte d'abriter, d'une façon fort précaire, une classe dans une salle du nouveau bâtiment réservée pour un dortoir et deux autres dans le vieux pensionnat, qui menace ruine. Il y a hâte à sortir de cette situation si gênée ; aussi, dans ce but, adressons-nous un nouvel appel très pressant à la charité des catholiques.

« Le Pensionnat devrait être complété par une modeste construction, comprenant une chapelle et plusieurs salles nécessaires. Le Comité de la Société serait heureux de pouvoir réaliser ce projet, qu'il juge excellent ; mais la situation financière l'empêche de le mettre à exécution. Nous aimons à espérer que les personnes généreuses et fortunées voudront bien songer à ce cher Pensionnat dans le budget de leurs aumônes et surtout dans leurs dispositions testamentaires, soit pour construire l'annexe indispensable, soit pour amortir peu à peu la lourde dette qui pèse sur le Pensionnat.

(*Mandement de S. G. Mgr Bovet*, du 2 février 1915.)

Le Lycée cantonal de jeunes filles. — Le Lycée cantonal de jeunes filles n'existe que depuis six ans et il occupe déjà une place estimable dans la couronne des institutions d'éducation de notre pays. Il ne fait concurrence à aucune autre institution, car son activité spéciale est d'offrir les connaissances classiques nécessaires aux jeunes filles dont le désir est de pousser plus loin leurs études ; il les prépare aux examens de maturité fédérale et leur ouvre la voie de l'Université et de certaines carrières académiques. Le Lycée cantonal de jeunes filles est le seul institut de ce genre dans toute la Suisse catholique. Sa fondation est due à la généreuse

initiative de la Supérieure générale de l'Institut de Menzingen et à la compréhension éclairée des besoins de notre époque qui a toujours distingué M. Python, directeur de l'Instruction publique.

Comme l'indique le rapport annuel imprimé, le Lycée comprend sept classes. La division inférieure, composée des trois premières classes, a une section française et une section allemande. Dans la division supérieure, qui commence avec la quatrième classe, l'enseignement des différentes branches est commun aux deux sections réunies, les unes étant enseignées en allemand, les autres en français. Seul, le latin continue à être enseigné dans la langue maternelle dans toutes les classes. Ce système a produit jusqu'ici les meilleurs résultats. Depuis la quatrième, les élèves ont le choix entre le grec, l'anglais et l'italien. Les démarches faites jusqu'ici pour obtenir le droit de faire subir les épreuves de la maturité fédérale au Lycée de jeunes filles font espérer que l'autorisation demandée sera accordée dans le courant de l'année prochaine pour les candidates à la Faculté de médecine. Cette année-ci, la septième classe a préparé quatre élèves aux dits examens. Le corps enseignant comprend sept professeurs et seize maîtresses pour la plupart Sœurs enseignantes de Menzingen, préparées, à l'Université, à l'enseignement de leurs branches. Le Lycée a compté 85 élèves, dont 18 bénévoles, qui n'ont suivi que quelques cours. Ces élèves étaient, pour la moitié environ, des Suissesses ; les autres venaient de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, de la France, de la Serbie, de la Russie et de l'Amérique du sud.

Les examens, qui ont eu lieu vers la mi-juillet, sous la direction des membres de la Commission, formée de professeurs à l'Université, ont attesté que l'on avait travaillé avec élan et assiduité dans toutes les classes et pour toutes les branches. Les examens d'admission pour l'année scolaire prochaine auront lieu le 5 octobre. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction du Lycée cantonal de jeunes filles, avenue de Pérolles, 68, Fribourg.

(*A suivre.*)